

RAMADAN

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

N° 761 du 06 avril 2022 Prix 250 F cfa

LE MESSAGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité
Site: www.lemessenger-actu.com

Actes de violence dans les savanes par des élèves

YARK DAMEHAME

« L'AUTEUR
D'UNE VIOLENCE
EST PASSIBLE
DEVANT LE JUGE
... QUE CHACUN
PRENNE SES
RESPONSABILITÉS »

Page 3

Procès en appel dans l'affaire dite de « pétrolegate » Page 2

**LA DÉCISION DE LA COUR D'APPEL
C'EST POUR LE 14 AVRIL PROCHAIN**

Face à la cherté de la vie

**LE GOUVERNEMENT
ENGAGE DES MESURES
D'ACCOMPAGNEMENT**

Page 4



Le Ministre Sani Yaya de l'Economie et des finances

**Affaire des 137 enseignants
dans le secteur de l'éducation**

**UN REDÉPLOIEMENT
OU UN LICENCIEMENT?**

Page 5

Togo-éducation

**KOKOROKO LANCE
UN PROJET DE
CONSTRUCTION DE
384 SALLES DE CLASSE**



Avancer vers plus de simplicité

Des solutions financières accessibles à tous

Money
*145#

Avancer. Pour vous. Pour tous.

Togocom

Transitions politiques en Afrique de l'Ouest et lutte contre le terrorisme dans le sahel

LES 8 OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE DE LOMÉ

Le Togo va une fois encore affirmer son leadership en matière d'organisation de grandes rencontres

En vue d'améliorer la compréhension des tendances et les développements récents dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel, en proie à de l'insécurité et au terrorisme, il a été envisagé une rencontre de haut niveau à Lomé, le 21 avril prochain sur proposition des autorités togolaises, appelée « Conférence de Lomé », afin de réfléchir sur les voies et moyens pour contenir l'extension de la menace terroriste et rester mobilisés face au péril pendant et après les transitions politiques dans les régions précitées.

Cette rencontre de haut niveau, qui verra, selon les informations du ministère des Affaires Etrangères et des Togolais de l'Etranger, la présence de tous les ministres des affaires étrangères du continent africain, mais aussi du Secrétaire général des Nations Unies, du Président de la Commission de l'Union africaine, du Président de la Commission de la CEDEAO, du Président de la Commission de la CEEAC, du Président en exercice du G5 Sahel, vise plusieurs objectifs que sont :

La définition des voies, moyens et stratégies de consolidation du rôle des États et de l'action des organisations régionales au Sahel et en Afrique de l'Ouest ; La réponse aux défis sécuritaires et ceux liés à la lutte contre le terrorisme au niveau des États et à l'échelle régionale ; l'accompagnement des processus de transition politique tout en restant engagés dans la lutte contre l'insécurité et le terrorisme de sorte à éviter que les périodes de transition ne constituent des moments de percées et de développement d'activités subversives et terroristes ; Réfléchir sur la problématique et les possibilités de dialogue avec les groupes rebelles et/ou d'extrémisme violent dans le contexte régional actuel de lutte contre le terrorisme ; Amener la communauté internationale, notamment les partenaires techniques et financiers des pays de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel à apporter un meilleur soutien aux politiques sociales dans les États ; Définir des actions appropriées pouvant impacter efficacement la vie sociale des populations et des communautés locales de sorte à renforcer leur résilience ; Créer une alliance forte des partenaires africains et internationaux autour de la nécessité de sécuriser le Sahel, l'Afrique de l'Ouest et toute autre région du continent confrontées au terrorisme et au risque de déstabilisation ; Adopter une Déclaration dite « Déclaration de Lomé » sur les transitions politiques et la lutte anti-terroriste au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

En prélude à cette rencontre, un colloque international sur la gestion des transitions politiques et le renforcement de la résilience face aux extrémisme violent avec pour exemple le cas de l'Afrique de l'ouest, a été organisé à Lomé les 05 et 06 mars 2022. Ce colloque, voulu par le Président de la République, selon les termes du chef de la diplomatie Togolaise, Rober Dussey, a pour but de susciter des échanges entre experts de haut niveau sur des problématiques aussi essentielles que le management des transitions politiques et l'inquiétante question de l'extrémisme violent qui, plus que jamais, menace les populations et la stabilité des États du Sahel et l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest.

C'est une colloque, à en croire toujours le professeur Dussey, dont les travaux ont été organisés autour de trois principaux Panels et qui a permis de comprendre et de saisir toutes les connexions possibles entre l'extrémisme violent et les transitions politiques, l'évolution des dynamiques sécuritaires et les problématiques d'édification de l'Etat et des processus d'intégration en Afrique.

La conférence internationale de Lomé sur les transitions politiques verra également la présence des partenaires en développement et des organisations de la société civile.

Une fois encore le leadership du Togo en matière d'organisation de grandes rencontres va s'affirmer avec cette rencontre de Lomé.

Tchaboré

Procès en appel dans l'affaire dite de « pétrolegate »

LA DÉCISION DE LA COUR D'APPEL C'EST POUR LE 14 AVRIL PROCHAIN

Le 10 mars dernier, le procès en appel dans l'affaire dite de « pétrolegate », avait fini par avoir lieu avec des plaidoiries des différents protagonistes. Si le Conseil de Fabrice Adjakly, le directeur financier du Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers, (ce dernier avait été blanchi par la première chambre correctionnelle de première instance de Lomé), a plaidé pour la mise à disposition des preuves justifiant l'accusation de détournement de près 500 milliards fcfa, celui de de la partie adverse, s'est focalisé sur le rapport d'audit qui, on le rappelle, n'a pas eu jusqu'ici l'aval du gouvernement, et qui dit d'ailleurs le rejeter.

Le 04 novembre 2020, la première chambre correctionnelle de Lomé avait condamné le confrère et son journal pour « diffamation et publication d'une allégation ou imputation qualifiée de diffamation ». Le montant qui avait été demandé aux prévenus qui doivent verser à Fabrice Adjakly était d'environ 6 millions fcfa. Pour le tribunal, les publications ont, non seulement été fausses, mais elles ont porté atteinte à l'honneur du directeur financier du CSFPPP Monsieur Fabrice Adjakly. Mais non contents de la délibération, les prévenus (Ferdinand Ayiét et son Journal) ont interjeté, appel. Et depuis le 10 mars dernier, les plaidoiries ont fini par se tenir. Désormais les regards sont tournés vers le 14 avril prochain pour connaître le verdict final.

Retour sur la position du gouvernement

« Ce rapport n'est pas fiable », dicit Christian Trimua

Que ce soit en première instance ou lors de la plaidoirie du 10 mars, le conseil des prévenus a toujours brandi l'audit que le gouvernement dit n'avoir pas commandité, comme étant la preuve des allégations contre M. Fabrice Adjakly. Et pourtant, le porte-parole du gouvernement n'était pas allé sur le dos de la cuillère pour rejeter ce qui est présenté comme résultat de l'audit des inspecteurs du trésors, allant même plus loin en précisant clairement que le gouvernement n'en tiendra pas compte, du fait que les règles de procédures n'ont pas été respectées en la matière.

« Il faut extrêmement faire attention à ne pas donner de la polémique inutile et qui amène à ces éléments de procès que nous avons avec l'accusation des personnalités et des individus sur un certain nombre d'éléments qui ne sont pas fiables. Ce rapport qui est

brandi comme une preuve aujourd'hui par les uns et les autres à charge d'un certain nombre de personnalités n'est pas fiable, il n'a pas été fait dans les conditions acceptables et naturellement, le gouvernement, n'en tirera aucune conclusion à l'étape actuelle », laissait entendre le ministre Trimua, porte-parole du gouvernement qui avait tenu à préciser en outre que, le gouvernement n'a pas commandité d'audit du secteur de pétrole.

« Le Gouvernement a traditionnellement l'habitude de commanditer ce qu'on appelle une réconciliation des données pour pouvoir rapprocher les chiffres. Donc ce n'est pas un audit, je voudrais vraiment que ça soit très clair, le gouverne-

du secteur du pétrole. Si nous avions commandité un audit du secteur du pétrole, nous aurions recherché l'expertise adaptée à ce secteur du pétrole pour pouvoir le demander », indiquait le ministre le samedi 20 mars 2021 sur une radio privée.

Pour Gilbert Bawara, « Quand c'est trop grossier, ça devient insignifiant ». Pour lui, ce qui a été raconté dans les médias en lien avec ce prétendu détournement de 500 milliards est « faux ».

« ...si vous examinez le budget de l'Etat, vous ne verrez aucune ligne budgétaire consacrée à l'achat des produits pétroliers. Alors quand on produit un article en donnant le sentiment que l'Etat utilise les deniers publics pour acheter



ment n'a pas commandité d'audit sur le secteur du pétrole. Le rapport dont on parle, n'est pas un rapport qui a été commandité par le gouvernement sur l'audit du secteur du pétrole. Il a été demandé à la direction générale du trésor, appuyée par l'inspection générale des finances, de procéder à cette réconciliation des données qui est une opération qui se fait régulièrement, ou en tout cas périodiquement, parce que, l'Etat veut connaître effectivement la vérité entre les chiffres qui sont déclarés et les chiffres qui sont tenus par les acteurs. Vous verrez que l'équipe qui a été mise en place pour cette mission ne comporte pas de spécialistes

les produits pétroliers et qu'il aurait des détournements, de ce fait, je dis, il n'y a rien de plus faux », fait savoir Gilbert Bawara.

Eu égard à ce qui précède, l'on se demande si le résultat de l'audit dont se prévalent aujourd'hui le conseil des prévenus est vraiment une preuve fiable pour la Cour ? S'il en était une, la première chambre correctionnelle se serait prononcée autrement, selon plusieurs observateurs qui voient comment les prévenus pourront-ils s'en sortir.

En tout de cause, le 14 avril 2022, saura situer chacun dans cette affaire qui a tant fait couler d'encre et de salive.

LM

Actes de violence dans les savanes par des élèves

LES CONSEILS DE YARK DAMEHAME

« L'AUTEUR D'UNE VIOLENCE EST PASSIBLE DEVANT LE JUGE ... QUE CHACUN PRENNE SES RESPONSABILITÉS »

Le lundi 4 avril 2022, la région des Savanes dans le nord du Togo a connu quelques actes de vandalismes et de violences dont les auteurs sont des élèves de certains établissements publics. A l'origine de ces actes, la mesure prise par le ministre de la fonction publique de reverser certains enseignants du Syndicat des Enseignants du Togo (SET) qui ont participé au mot d'ordre de grève des 24 et 25 mars 2022. Une mesure en exécution des textes en la matière (code du Travail en république Togolaise), selon le ministre Bawara de la Fonction Publique. Le récit des faits, révèlent que certains élèves mécontents de la mesure, se sont livrés aux actes de vandalisme (casses de véhicules appartenant à des particuliers, attaques sur d'autres élèves et enseignants etc.). Des faits dénoncés par le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile qui appelle les parents d'élèves, les élèves et les enseignants à prendre leurs responsabilités, car « une violence volontaire est passible devant le juge et peut coûter à son auteur 12 à 24 mois de prison ».



« Ce sont les parents qui ont mis au monde les enfants et non l'inverse. Ce n'est pas à l'enfant de dire à son père ce qu'il veut faire. Jusqu'à preuve de contraire, c'est les parents qui payaient l'écollage des enfants jusqu'à l'année dernière où l'Etat a demandé aux parents de ne plus payer les frais de

scolarité et les frais d'examens. C'est quelque chose quand-même. Quand on descend les chiffres c'est des milliards. Aujourd'hui on est en train d'équiper les établissements des tables bancs, et c'est ce que les élèves se mettent à casser encore, et de-

main ils vont se plaindre du fait qu'ils n'ont pas ceci ou cela. L'enfant du pauvre sait comment ménager ce qu'il a, en attendant peut-être d'avoir un surplus. Mais il ne détruit pas le peu qu'il a espérant avoir plus. Ça ne marchera pas. Il faut que les uns et les autres se calment. Il y a un problème entre enseignants et l'Etat, ce n'est pas le problème de l'élève. Le problème de l'élève c'est de venir trouver le professeur qui lui dispense les cours. Et ceux-là qui ont été reversés à la fonction publique, le gouvernement est en train de les remplacer. En quoi ça regarde l'élève ? Ils sont qui pour aller casser la préfecture ? Pour aller descendre le drapeau national ? Pour aller caillasser les voitures des gens, des innocentes personnes à la préfecture ? C'est la solution ? Vous quitter Nano vous marcher jusqu'à Tandjouré ? Mais si on leur dit de faire le sport de Nano jusqu'à Tandjouré ils vont dire que c'est trop loin. Toux ceux que les élèves (ndlr) voient de passage ils les violentaient. Ils doivent faire attention, car l'auteur d'une violence est passible devant le juge. La violence volon-

taire c'est dans le code pénal, ça fait au moins 12 ou 24 mois de prison. Et 06 mois de prison déjà votre casier judiciaire est Sali et ça vous laisse une tâche indélébile. Je demande aux parents de prendre leurs responsabilités et aux élèves de prendre également les leurs, aux enseignants de prendre aussi leurs responsabilités. C'est moi qui ai la charge de la sécurité. J'ai dit aux policiers et aux gendarmes de les suivre, s'ils ne sont pas violents il faut les observer, mais s'ils sont violents, il y a les gaz lacrymogènes, il faut les enfumer. On ne peut pas accepter ça. Tout ce que vous voyez sur votre passage il faut détruire et demain il faut reconstruire. Nous sommes en train de voir comment électrifier la région des savanes, donc les lampadaires qui existaient, il faut les détruire ? Ce n'est pas bien, il faut qu'on se ressaisisse », a déclaré furieusement le ministre Yark Damehame.

Les enseignants objet de la situation, appartiennent au SET, dont l'existence n'est toujours pas reconnue par l'autorité. Les revendications que le SET porte, sont, selon les ministres Bawara et Kokoroko, respectivement de la fonction publique et des enseignements primaire, secondaire... prises en compte dans le mémorandum d'entente signé entre les acteurs de l'éducation. Et selon ledit mémorandum, une trêve d'accalmie dans le secteur doit être observée jusqu'en 2025.

La rédaction

Togo-éducation

KOKOROKO LANCE UN PROJET DE CONSTRUCTION DE 384 SALLES DE CLASSE

Le lundi 04 avril 2022, alors que quelque part dans les savanes, certains enseignants et des élèves visiblement s'agitaient suite à la mesure prise par le ministre de la fonction publique, il a été procédé au lance-

ment de la construction de 384 salles de classe à Vogon, localité située à environ 45kilomètres à Nord-est de Lomé, par le ministre des Enseignements Primaire, Secondaire Technique et de l'Artisanat, le Professeur Dodzo Kokoroko. L'initiative se situe

dans le cadre de la mise en œuvre du projet dénommé PAREC2 (Projet d'Appui à la Réformes des Collèges) dont sont bénéficiaires 3 régions du Togo à savoir, la région maritime, régions des Savanes et la région des plateaux. La projet

D'une façon générale, va contribuer à l'amélioration de l'achèvement des collégiens particulièrement les filles par le renforcement des conditions d'accueil, d'apprentissage et la promotion de la gouvernance participative des collèges. Spécifiquement, il s'agit, d'améliorer la gouvernance de 175 collèges publics à travers le projets d'établissement, la lutte contre les violences, la promotion de l'égalité de genre, l'orientation scolaire et socioprofessionnelle, améliorer les capacités et les conditions d'accueil par la mise place des infrastructures et équipements dans 135 collège publics des régions, Maritime, Plateaux et Savanes, et enfin améliorer la qualité des apprentissages des collégiens et collégiennes à l'attractivité des disciplines scientifiques.

Le Ministre Kokoroko qui s'est félicité de la tenue effective de la cérémonie de lancement, a remercié la France pour son accompagnement.

« Nous tenons à remercier la France à travers l'AFD qui a su faire preuve de volonté et de

pertinence pour accompagner de nouveau le gouvernement », a laissé entendre le ministre Kokoroko.

Le gouvernement togolais envi-



sage construire d'ici 2025, 30 000 salles de calsses dont 25 000 pour l'enseignement général et 5000 pour l'enseignement technique.

Présentation de la composante 2 du projet:
Capacité de gouvernance locale et territoriale

Le projet interviendra dans les trois régions en appui au redémarrage d'un dispositif de soutien pédagogique de proximité aux enseignants (secteurs pédagogiques) et en aide au développement opérationnel des projets d'établissements. Il permettra aussi la poursuite de la formations en cours de service des chefs d'établissements de l'ensemble du pays.

Volet 1:

Secteurs pédagogiques: appui au fonctionnement et au programme de travail de regroupements locaux

d'enseignants et de chefs d'établissement Volet 2 Formation et accompagnement des chefs d'établissements

Volet 3

Accompagnement de la mise en oeuvre des projets d'établissements : intervention des ONG partenaires dans les établissements, orientées par un cadre régional d'intervention convenu avec les directions régionales (DRE)TGTGTG



est cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Etat Togolais. L'initiative du gouvernement vise à renforcer la capacité d'accueil des élèves dans le cadre de leur apprentissage et aussi faciliter la tâche aux enseignants.

Face à la cherté de la vie

LE GOUVERNEMENT ENGAGE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Le Conseil National du Cédit a tenu sa première réunion annuelle le jeudi 31 mars dernier. Une réunion qui s'est virtuellement déroulée et où le Ministre de l'économie et des finances Sani Yaya, en a profité pour faire part aux acteurs présents et à la population les mesures prises par le gouvernement pour alléger les peines des uns et des autres face à la cherté de la vie avec la flambée des prix des produits de premières nécessités.

A en croire le ministre de l'Economie, les mesures prises par le gouvernement pour faire face à la cherté de la vie sont entre autres, la subvention du sac de 50 kg d'engrais pour la campagne agricole 2021-2022 et la lutte contre la contrebande.

Par ailleurs, d'autres mesures telles que, la mise sur les marchés des stocks de sécurité de céréales, notamment, le maïs, le sorgho, le mil et le riz ; la restriction des exportations de certains produits de grande consommation, comme le maïs, le sorgho, le mil, le haricot, le riz, l'igname, le manioc et les farines du manioc ; et la subvention du prix du blé.



Le Ministre Sani Yaya de l'Economie et des finances

Selon Sani, en 2022, le niveau général des prix devrait retrouver ses niveaux d'avant la pandémie dans la plupart des pays, au regard des mesures de politiques économiques prises pour inverser la courbe des prix et désancrer les anticipations d'inflation. « Toutefois, les prévisions d'une atténuation du taux d'inflation demeurent incertaines, en raison des tensions observées sur les cours internationaux de certains produits alimentaires importés, notamment le blé, et la persistance de la hausse des cours mondiaux du pétrole brut en liaison avec le conflit russo-ukrainien », a-t-il indiqué, tout en précisant que le gouvernement continuait d'accorder une attention particulière à l'évolution des prix et prévoit de renforcer les mesures déjà prises, afin d'atténuer les tensions inflationnistes.

Sani Yaya relève que le résultat net provisoire bénéficiaire du secteur bancaire a presque doublé, en un an, pour atteindre 31 milliards en 2021, après 17 milliards enregistrés en 2020.

« Je voudrais, au regard de l'ensemble de ces résultats positifs, en matière de financement de l'économie et de la situation du secteur financier, féliciter les principaux acteurs que sont les banques et les systèmes financiers décentralisés. Je voudrais particulièrement féliciter la Banque Centrale et ses organes pour la mise en œuvre d'une politique monétaire accommodante, afin de soutenir la reprise économique dans un contexte marqué par des tensions inflationnistes. J'encourage tous les acteurs à redoubler d'ardeur cette année 2022, car les besoins de financement non couverts demeurent toujours élevés, surtout pendant cette phase de consolidation de la reprise économique », a laissé entendre le ministre.

Pour le CNC 5 défis sont à relever en vue d'accroître davantage le volume de financement dont la baisse du coût du crédit.

LM

L'eau pour tous au Togo

LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT POUR ACCROITRE LE TAUX D'ACCÈS EN MILIEU RURAL

L'eau est une ressource vitale qui offre une gamme de services indispensables pour le développement. En matière d'accès des populations à l'eau et à l'assainissement, le Togo a réalisé un bond remarquable au cours de ces dernières années. De 25% en 2005, le taux d'accès à l'eau tittle aujourd'hui la barre de 60%. L'objectif est d'atteindre prochainement le seuil de 85%. Pour y parvenir, des actions sont décuplées en milieu rural, semi-rural et urbain. Un énième projet est en gestation, il contribuera à améliorer la desserte en eau potable.

Pour les 02 prochaines années, le Togo va se doter de plus de 600 postes d'eau autonomes à énergie solaire, répartis dans les 05 régions. L'initiative tient du fait que le pays veut renforcer l'hydraulique villageoise et faire progresser l'accès à l'eau potable en milieu rural. Tout étant compris, plus d'une trentaine de préfectures bénéficieront des postes, dont 185 seront construits en 2022.

Le Passco 2 déjà en œuvre

C'est un Projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural des régions de la Kara et des Savanes dont les travaux ont été lancés en février 2021 à Kounsogou (03 km de Dapaong). Financés à 6,5 milliards de francs CFA, ils portent sur la réalisation de 200 nouveaux forages dans chacune des 02 régions, la réhabilitation de 200 anciens forages (100 par région), la construction de 200 latrines modernes (100 par région) dans les écoles et localités rurales. Près de 300 000 personnes bénéficieront directement des ouvrages, ce qui fera passer le taux de couverture à l'eau potable en milieu rural de 77 à 85% dans la Kara et de 67 à 72% dans les Savanes. Le taux des maladies hydriques sera également réduit dans les zones bénéficiaires.

Passco, mais pas que

A la suite du lancement du Passco 2, le Togo et la société française Vergnet Hydro ont conclu un contrat pour le déploiement de 300 pompes hydrauliques manuelles au nord du pays. L'implantation des infrastructures facilitera la vie à 120 000 habitants au total. L'initiative aidera le gouvernement à élever le taux de couverture en milieu rural.

Depuis 2019, le numérique est inclus dans la démarche gouvernementale destinée à résoudre la problématique de l'eau en milieu rural. Un dispositif de Suivi des



ouvrages de forages et des indicateurs pour l'eau (Sofie) a alors été lancé. Basé sur une interface numérique mobile et une localisation GPS, il assure un approvisionnement permanent en eau potable, grâce à un suivi constant

et une réparation rapide des points d'eau ou forages défectueux. L'outil a permis de réduire le délai de réparation des forages, de plusieurs mois à 72 heures maximum.

La rédaction

Affaire des 137 enseignants dans le secteur de l'éducation

UN REDÉPLOIEMENT OU UN LICENCIEMENT?

Le ministre du Travail et de la Fonction Publique, Gilbert Bawara à travers son compte twitter a informé le mercredi 30 mars 2022, de l'exclusion du cadre des fonctionnaires de l'enseignement cent trente-sept(137) enseignants qui sont désormais mis à la disposition de l'administration générale. Un procédé qui est loin d'être un licenciement mais plutôt un redéploiement.

La mesure prise à la suite de la grève du Syndicat des Enseignants du Togo(SET) et ce en conformité avec les textes réglementaires, selon le ministre Bawara, a provoqué une interprétation erronée. Ce qui a conduit votre journal à aller à l'information pour en savoir ce qu'il en est exactement.

En fait, dans la fonction publique, l'autorité hiérarchique peut procéder à une mutation ou à un redéploiement selon les circonstances ou les nécessités du service. C'est le cas actuel que certains pour des fautes inavouées tentent d'assimiler à un licenciement.

En effet, la note signée par le ministre parle d'une mise à la disposition de la fonction publique des 137 agents pour être redéployés et servir ailleurs que dans la fonction enseignante. Le fait est qu'à l'intégration dans la fonction publique, il y a un principe sacrosaint qui dit que l'agent est appelé à servir partout où le besoin sera.

Au demeurant, le décret relatif au droit de grève stipule que pour être légale, la grève doit faire l'objet de négociation préalable entre les parties et être précédée d'un préavis de grève de 10 jours ouvrés notifié à l'employeur et à l'inspecteur du travail et des lois sociales par une ou des organisations reconnues représentatives.

Le décret dispose également qu'il est nul et de nul effet, tout préavis initié par une organisation dont l'existence légale ou la représentativité ne sont pas établies, ou sans que l'une des conditions relatives aux fonctions de direction ou d'administration de syndicat ne soient respectées.

Par ailleurs, il est qualifié de « faute lourde » toute grève



d'une organisation dont la représentativité n'est pas établie ou qui ne respecte pas les règles en vigueur et les dirigeants et les membres de cette organisation s'exposent aux sanctions prévues par la loi.

Selon le ministre, qui parlait des agents reversés à la fonction publique, il s'agit, pour l'essentiel, d'agents qui se sont illustrés de façon répétitive dans des agissements contraires aux exigences d'enseignants en s'obstinant à créer et à entretenir dans ce secteur crucial de la vie nationale qu'est l'éducation, des tensions et perturbations. Ces derniers ont appelé ou ont participé à des mouvements de grève d'une organisation syndicale non légale selon le gouvernement.

La rédaction



RDS

PHARMACIE DE GARDE
SEMAINE DU 04-04-22 AU 11-04-22




<p>BOULEVARD Bd. Du 13 Janv. Doulassamé 22 21 45 49 90 89 28 49</p> <p>HANOUCOPE Avenue de la Nouvelle Marche, Immeuble Radio Kanal FM 22 21 01 15 / 96 80 09 24</p> <p>BON SAMARITAIN BE PA (Ic SOUZA/Hôpital de BE 22 21 45 30 / 91 34 41 94</p> <p>OLIVIERS Bd. Houphé-Boigny 22 27 04 34 / 96 80 09 50</p> <p>EMMANUEL 437, Av. Duisburg Face MIVIP Kodjoviakopé 22 21 30 98 / 90 09 94 03</p> <p>AVE MARIA Face ENSF (Ecole Nationale des Sages Femmes) près du CHU Tokoin 22 22 33 01</p> <p>BON SECOURS Rue du Grand Collège du Plateau - Casablanca 70 45 74 74</p> <p>MAIRIE Face Mairie 22 21 26 39</p> <p>LA PROSPERITE Bd Eyadéma entre l'immeuble EDA OBA et la Direction Police Judiciaire (DPJ) 22 22 04 22 70 44 84 94</p> <p>GBEZE Boulevard Jean Paul II 22 26 32 61</p> <p>BAH Face EPP Hédranawé 22 26 03 20 / 90 55 79 59</p> <p>SI PIERRE Sagboville Hédranawé, Boulevard Haho 22 26 19 73 / 70 43 26 67</p> <p>DEO GRATIAS Rue Notre Dame de la Miséricorde KEGUE DINGBLE 9428 57 13 / 96 80 08 93</p> <p>PEUPLE Marché NUKAFU 22 26 84 22</p> <p>UNION Bd Malakassa, face crèmerie BAMUDAS - BE KPOTA 22 27 71 44 96 32 97 26</p>	<p>O GRAIN D'OR Carrefour Zombar, Grand contournement 22 70 06 90 / 70 59 09 53</p> <p>ELI-BERACA Route d'Adidogomé, Immeuble SIKOVIC face bureau de poste 99 91 13 42 / 99 49 89 21</p> <p>LA REFERENCE Route de Kpalimé, Adidogomé Asslyéyé, à côté du bar Madiba 96 80 09 96 / 70 49 96 47</p> <p>BONTE Route de SEGBE, Wonyomé-Adidogomé en face de la station Sanol 22 50 74 31 / 96 80 09 00</p> <p>DE LA VICTOIRE Avéji Wéssomé, voie douane Adidogomé-carrefour Limousine (Après les rails) 70 45 74 92 / 99 80 14 09</p> <p>JAHNAP A côté de l'EPI Gaki, Djidjole-Gaki, Immeuble Fava 22 51 22 86 / 96 80 09 29</p> <p>CONFIANCE Face GTA 22 42 43 81 / 91 01 33 38</p> <p>LUMIERE Agbalépédogan 70 43 15 49</p> <p>GROUPE C Agbalépédogan face Clinique la Victoire non loin de l'EPP Groupe C 99 98 20 87 / 92 33 49 74</p> <p>ORCHIDEES AGOE-TELESSOU, LEO 2000 22 51 30 40 / 99 01 03 74</p> <p>SOLIDARITE Rue Avéji Vakpossilo - Près de la Station Total Totsi 22 50 37 07 / 96 80 09 74</p> <p>ARC-EN-CIEL Agoè-Télessou, à 50m du Carrefour Morgot 70 42 50 00 / 90 38 08 10</p> <p>APOU ANTOINE Boulevard Lycée Agoè-Nyivé - Agoè-Asslyéyé 7041 34 12 96 47 59 50</p> <p>AGOE-NYIVE A côté de l'Eglise Catholique d'Agoè-Nyivé 22 25 83 38 / 91 61 02 62</p>	<p>SHALOM Agoè-Cocavé, non loin de BKS, sur la route Agoè-Adidogomé 22 51 87 60</p> <p>EMMAÜS Sur la route de Mission Tavé à côté du bar Solidarité 70 40 25 40 / 96 80 09 12</p> <p>ABRAHAM Agoè-Logopé Kossigan 22 50 10 00 / 92 25 99 83</p> <p>DENIS Agoè Kavé, Carrefour Kpogli 93 08 46 40 / 70 12 35 85</p> <p>MA WUNYO Agoè-Sagbossilo, route de Mission TOVE en face de la station OANDO 70 42 34 64</p> <p>TAKOE Avant la station CAP ESSO de Zongo (côté opposé) 70 45 62 17 / 96 80 09 77</p> <p>ELEMAWUSSI Adélikopé, Médina, Nationale NO I, avant PIA (Plateforme Industrielle) 92 34 06 80 / 97 47 09 37</p> <p>SANGUERA Près du Lycée de Sanguera 70 42 80 80 / 99 90 89 72</p> <p>GANFAT AGOE DALIKO près du Carrefour EDEM (CAMP GI) 22 55 08 15 70 22 15 15</p> <p>EL-SALI Rte Lomé-Kpalimé, Allée Apédakoé Gbonamé, à 50 m de la quincaillerie MACO 93 5424 11 / 70 12 44 44</p> <p>BAGUIDA Face CMS de Baguida 70 42 47 77</p> <p>AVEPOZO A côté de la place publique d'Avépozo 22 27 04 86</p>
--	--	---

RDS SOUHAITE UNE PROMPTE GUÉRISON AUX PATIENTS

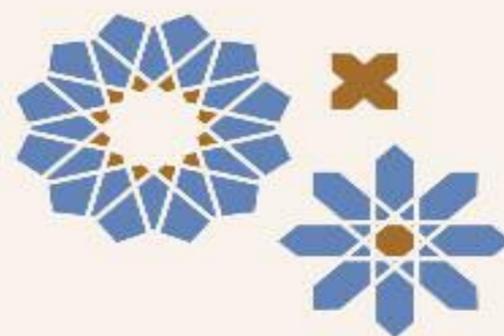
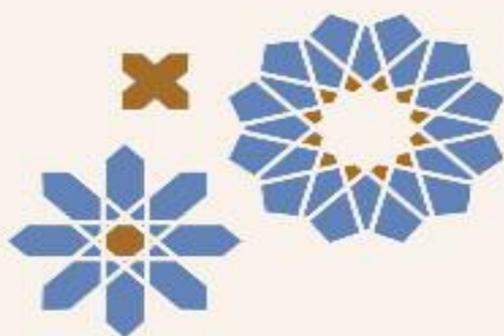
+228 92 58 71 85 ————— Le digital, c'est nous ————— +228 92 91 42 72

Pour
vos
annonces et
publicités,
contactez-
nous au
90 26 15 54

**Le Messenger, Votre journal
préférédans les kiosques
tous les mercredis**

Récépissé N° 259 / 21/ 12 / 04 / HAAC
Maison de la presse, casier N° 61

Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma
Contact: 90 04 71 59
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr

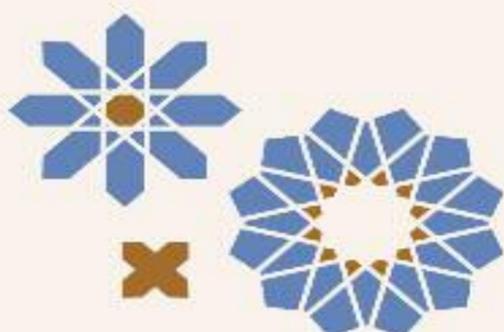


LA DIRECTION GÉNÉRALE DE
BANK OF AFRICA – TOGO
VOUS SOUHAITE UN BON

RAMADAN



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP 



Programme « Aide » au Togo

« JEUDI J'OSE » ET LE CRÉDIT JEUNE ENTREPRENEUR, DEUX PRODUITS QUI ONT CHANGÉ LA VIE DE NOMBREUX JEUNES

Au Togo, tous les chemins mènent à l'emploi et l'employabilité des citoyens. La crédibilité de l'offre politique proposée ces dernières années est fille des projets utilisés pour résorber le chômage et le sous-emploi. Efficacité, inclusivité et productivité sont trois qualités de ces actions qui agrandissent le niveau d'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Le programme d'Appui à l'insertion et au développement de l'embauche (Aide) est mis en œuvre depuis 2011 par l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi (ANPE). A travers une période de stage de 06 mois renouvelable une fois, il permet aux primo-demandeurs d'emploi d'acquérir des compétences additionnelles auprès des entreprises privées.

Appui à l'emploi et l'employabilité

Des données agrégées par les pouvoirs publics renseignent que 10 853 stagiaires ont été placés en entreprises, avec plus de 5,4 milliards de francs CFA d'allocation

de stage payées de 2011 à 2020. « Aide » offre l'opportunité de bénéficier d'un stage rémunéré, d'acquérir de l'expérience pour postuler plus tard à un emploi dans l'organe d'accueil ou dans d'autres structures grâce aux notions acquises au fil du temps. En 2018, plus de 7 600 demandes de stage et 2 279 offres de stage ont été enregistrées par l'agence coordinatrice. Deux années plus tôt, près de 4 410 primo-demandeurs d'emploi avaient été mobilisés. Parmi eux, 394 jeunes citoyens ont été embauchés par la suite.

Critères d'éligibilité

Avant de bénéficier du pro-

gramme, il faut être de nationalité togolaise, être âgé(e) de 18 à 40 ans, avoir un diplôme attestant la formation reçue (CAP, BEP, Bac, BTS, Bac+3, Bac+4, Bac+5 etc.), être sans emploi et en quête d'une première expérience professionnelle, être disponible, s'inscrire sur le site web de l'ANPE en optant pour le programme Aide.

Les mécanismes d'appui de jeunes en vogue

Deux d'entre eux sont « Jeudi j'ose » et le Crédit jeune entrepreneur. Le premier a amélioré la situation professionnelle de 4 000 jeunes sur le territoire, de 2015 à 2018. C'est un cadre d'échanges



créé en 2015 qui facilite la formation des jeunes porteurs d'idées d'entreprise.

Le Crédit jeune entrepreneur lui, a été lancé un peu plus tôt, en 2013. Depuis lors, il accompagne les jeunes de la tranche de 18 à

35 ans pour l'établissement et le démarrage de leurs projets d'entreprise, à travers un système de prêt qui permet de financer à hauteur de 95% le coût total du projet avec un plafond limité à 2 500 000 francs CFA.

LM



INFORMATION À LA CLIENTÈLE

Dans le cadre de l'évolution technologique de ses services d'Internet, TOGO TELECOM informe son aimable clientèle **qu'à partir du 15/04/2022, le service Internet via les technologies WIMAX ne sera plus disponible.**

Afin de permettre aux clients concernés de continuer de bénéficier de la connexion Internet Haut Débit, TOGO TELECOM met à leur disposition ses **services fibres** et la **Rapid Box 5G** plus avantageuses comme **offres de remplacement**, selon la zone géographique de résidence.

Pour en savoir plus, **contactez le Service Clientèle au 888/119** (disponible 7 jours sur 7 de 7h à 21h).

L'Équipe TOGOCOM.

N.B : Les clients concernés sont informés de leur droit de dénoncer le contrat en cours sans pénalité, dans les 15 jours à compter de la réception de la présente information.

TOGO TELECOM rappelle à la clientèle concernée que l'utilisation ou l'exploitation des offres, produits et services de TOGO TELECOM confirme sa prise de connaissance et son acceptation des Conditions Générales en vigueur au moment de l'utilisation/l'adhésion.

Place de la Réconciliation - (Quartier Alphonse)
Boîte postale : 393 - Lomé - Togo

Téléphone : +228 22 53 44 01
Email : spagir@togotelecom.tg
Site web : togocom.tg

AVANCEZ. Pour vous. Pour Tous.

Pradeb

2,2 MILLIARDS POUR LA TROISIÈME COMPOSANTE

Le développement à la base est la base du développement durable. Heureusement, c'est ce qui se fait le mieux au Togo, prenant appui sur les interminables interventions décisives en la matière. L'une d'elles est le Programme d'appui au développement à la base (Pradeb) dont le nom dit assez sur l'objectif poursuivi.

C'est en 2013 que l'Etat a mis en marche le Pradeb doté d'une enveloppe de 07 milliards de francs CFA. La dépense faite explique mieux la chose dont il s'agit : réduire la pauvreté à travers l'appui au développement à la base et la promotion de l'emploi des jeunes.

2,2 milliards pour la troisième composante

« Appui à la promotion de l'emploi des jeunes » renforce les capacités des entrepreneurs par la formation en élaboration des plans d'affaires, en comptabilité de base, en gestion d'entreprises, en gestion du crédit et en technique professionnelle. Elle facilite l'accès aux services financiers grâce à la mise en place d'une ligne de crédit auprès des institutions de microfinance.

Les bénéficiaires sont suivis de la phase d'émergence de l'idée de projet jusqu'à la consolidation en passant par la création de l'entreprise. Au départ, l'objectif était de former 3 750 jeunes en entrepreneuriat, créer ou consolider 1 500 micro-entreprises de jeunes diplômés et artisans.

Formation et financement

De 2013 à 2020, plus de 2,07 mil-

liards de francs CFA ont été investis dans la formation et le financement des micro-entrepreneurs. 1,8 milliard de francs CFA a été octroyé aux agriculteurs, artisans, prestataires de services et commerçants. 3 402 personnes ont été



formées sur la durée et 1 202 jeunes ont été financés. Le programme a créé 3 606 emplois.

Le développement à la base en 2021

Il ne s'est pas affaibli. 19 milliards de francs CFA ont été dépensés à cette fin. Plus de 26 200 emplois durables ont été créés pour les jeunes. La formation des entrepreneurs et l'allocation des microcrédits ont favorisé la création de 11 250 micro-entreprises. 113 infrastructures socio collectives (USP, bâtiments scolaires, marchés) ont été construites.

Les Travaux à haute intensité de main d'œuvre (Thimo) ont engendré la création de 170 000 emplois temporaires. En ce qui concerne les filets sociaux, environ 94 700 élèves ont reçu 14 207 000 repas dans 337 écoles primaires publiques. 60 500 ménages ont eu des transferts monétaires trimestriels estimés à 1,08 milliard de francs CFA.

La rédaction

Le Messenger

Avancer vers plus de simplicité

Des solutions financières accessibles à tous



TMoney
*145#



Avancer. Pour vous. Pour tous.



Togocom